



Lyon, mercredi 3 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02757**Modifiant l'avis n° FR/2023/02221**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres événements (Augmentation des temps d'éclusage)**Marche dégradée des écluses de Chautagne****Rallongement de la durée d'éclusage (Marche dégradée des écluses de Chautagne) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 01/01/2023 à 08:00 - avec pour périodicité : Permanent**o **Rhône (Haut)**

entre les pk 140.950 (Ecluse amont de Chautagne) et pk 139.600 (Ecluse aval de Chautagne) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Marche dégradée des écluses de Chautagne - augmentation des temps d'éclusage (doublement du temps dans le cas le plus défavorable).

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais, 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél : 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Vincent PRIN-ABEIL